

billet touristique

ALLER ET RETOUR



Quels sont les avantages de ce billet ?

20 % de réduction à partir de 1 500 km (retour compris).

Pour le voyage principal et pour tous voyages complémentaires aller et retour par fer se greffant à une gare « autre que celle du départ » située sur l'itinéraire principal.

Si vous faites plus de 1 200 km, vous avez intérêt à prendre ce billet, en payant pour 1 500 km.

10 % de réduction sur les services de tourisme S.N.C.F.

- Possibilité d'interrompre le parcours par fer et le reprendre ensuite à une gare différente.
- Possibilité de sortir de France par un point et y rentrer ensuite par un autre ou vice versa.

Validité : 2 mois (prolongation possible d'un mois : supplément 10%).

- Délivrance en toutes classes.

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Le voyage doit commencer à la date de départ indiquée sur le billet
- Le coupon aller et le coupon retour doivent comporter chacun un parcours d'au-moins 300 km.
- Le coupon retour ne peut pas être utilisé avant le 6^e jour (compté du jour de départ ce jour compris).

Certains trains peuvent être soumis à certaines dates à des conditions spéciales d'admission.
Renseignez-vous.

Pour les billets à itinéraire compliqué faites votre demande sur cette formule et remettez-la à votre gare 2 mois au plus tôt et 6 heures au plus tard avant votre départ.





Nous vous souhaitons un bon voyage.

